



ROYAL MILITARY COLLEGES OF CANADA
ALUMNI ASSOCIATION

ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S
DES CMR DU CANADA

Engagement à l'égard des donateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR

L'Association des ancien(ne)s des CMR tient à remercier ses donateurs pour leur générosité. Chaque don contribue à notre mission et est traité avec soin, intégrité et respect.

Un don à l'Association des ancien(ne)s des CMR est un geste volontaire et philanthropique. Une fois accepté, un don devient un actif de l'Association des ancien(ne)s des CMR et sert à soutenir nos objectifs caritatifs, ce qui a une incidence positive dans le respect des lois en vigueur et des normes éthiques en matière de collecte de fonds.

Ce à quoi les donateurs peuvent s'attendre de l'Association des ancien(ne)s des CMR

Lorsque vous faites un don à l'Association, vous pouvez vous attendre :

- À ce qu'il soit utilisé de manière responsable et éthique afin de faire progresser la mission, la vision et les valeurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR, et ce, dans le respect de toutes les lois applicables et des exigences de l'Agence du revenu du Canada.
- À ce qu'une vérification préalable appropriée soit effectuée dans le cadre des dons importants ou atypiques afin de protéger l'intégrité et la réputation de l'Association des ancien(ne)s des CMR.
- À ce que votre vie privée soit respectée. Nous protégeons les renseignements des donateurs et respectons vos souhaits en matière de reconnaissance ou d'anonymat, sous réserve des exigences légales.
- Votre don sera géré de façon responsable et vous recevrez un accusé de réception rapide, y compris des renseignements clairs sur la façon de communiquer avec nous si vous avez des questions.
- Nous respectons les normes éthiques reconnues en matière de collecte de fonds, notamment la Déclaration des droits des donateurs de l'Association des professionnels en philanthropie, qui garantit votre droit à la transparence, au respect et à la reddition de comptes.

Ce qui compte, c'est l'incidence, pas l'influence

Il est primordial de préserver l'indépendance et l'intégrité de l'Association des ancien(ne)s des CMR :

- Un don ne confère aucun droit de propriété, contrôle ou degré d'influence continue. Une fois le don fait, le donateur renonce à tout droit de propriété et à tout pouvoir de décision sur les fonds ou les biens donnés.
- Les dons n'ont aucune incidence sur les activités ou les décisions de l'Association des ancien(ne)s des CMR, notamment en matière de gouvernance, d'emploi, de nominations, de programmes, d'achats, de bourses d'études, d'admissions ou de toute autre décision opérationnelle ou stratégique.
- Nous nous réservons le droit de refuser tout don subordonné à des résultats ou qui va à l'encontre de notre mission, de nos valeurs ou de nos obligations légales.
- Les possibilités de dédicace, de reconnaissance ou de remerciement, le cas échéant, n'impliquent aucun contrôle ni aucune influence et sont assujetties à l'approbation de l'Association des ancien(ne)s des CMR.
- L'Association des ancien(ne)s des CMR se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accepter, de refuser ou d'imposer des conditions à tout don proposé afin de protéger l'organisme.

Dons avec restrictions

Les donateurs peuvent exprimer une préférence ou imposer une restriction quant à l'utilisation de leur don. Nous respecterons ces restrictions dans la mesure où elles sont réalisables, légales et conformes à notre mission. Si une fin déterminée s'avère irréalisable ou impossible, nous attribuerons le don à une cause connexe conforme à nos objectifs caritatifs, en consultant le donateur dans la mesure du possible.

Déclaration des droits des donateurs

L'Association des ancien(ne)s des CMR est régie par la Déclaration des droits des donateurs, qui stipule que les donateurs ont le droit :

- De connaître la mission de l'Association des ancien(ne)s des CMR et de savoir comment les dons seront utilisés.
- D'être informés de la gouvernance et de la gestion responsable de l'organisation.
- De recevoir une reconnaissance et des remerciements adéquats.
- De bénéficier d'une confidentialité et de pratiques de collecte de fonds éthiques.
- De poser des questions et d'obtenir des réponses honnêtes et rapides.